



# DANSES

VOUS VOUS INSCRIVEZ EN TANT QUE :

- Etudiant [28 ans maximum à la date de l'inscription]
- Actif
- Dirigeant

Adhésion 2016 | 2017

12 septembre 2016 au 30 juin 2017

1<sup>ère</sup> adhésion       Renouvellement

L'INSCRIPTION COMPREND : La cotisation omnisport [40 €] - la cotisation section

INDIQUEZ LE CHOIX DE[S] ACTIVITES [S]

1

2

3

4

## COTISATION

Cochez votre choix

ETUDIANT

- 1 danse      145 €
- 2 danses      185 €
- 3 danses      225 €
- 4 danses      265 €

ACTIF

- 1 danse      285 €
- 2 danses      345 €
- 3 danses      405 €
- 4 danses      465 €

## MODE de REGLEMENT :

- Espèces
- Carte Bancaire
- Chèque bancaire
- Comité d'entreprise ..... Montant.....

**LE CERTIFICAT MEDICAL EST OBLIGATOIRE** IL DOIT MENTIONNER QUE VOUS ETES APTE A LA PRATIQUE DU SPORT EN GENERAL - IL DOIT ETRE REMIS LE JOUR DE L'INSCRIPTION

NOM : ..... Prénom : ..... Sexe : F  - M

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Fixe : ..... Portable : ..... Tél Professionnel .....

Adresse E-mail : [lisiblement merci] ..... @ .....

- J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux partenaires du PUC : OUI  NON
- J'autorise le PUC à me photographier ou me filmer lors des activités sportives et à utiliser mes images ou vidéos OUI  NON

## NOTE D'INFORMATION :

Un mois après la date d'inscription (ou de début des cours) aucun remboursement ne sera effectué. Si dans ce délai d'un mois vous annulez votre inscription, la cotisation de base d'adhésion au PUC, d'un montant de 40 € sera retenue sur le remboursement.

## CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

Fiche adhérent n° .....

Créée ou réactualisée le .....

Carte délivrée le .....

Observations .....

Date de l'inscription :      /      /

Signature de l'adhérent :

2 PHOTOS  
A  
AGRAFER  
ICI

## INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSURANCE :

Le PUC vous informe de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance « individuelle accidents ». Le PUC vous informe de votre droit d'accès et de rectification des informations collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art.32.6°, loi n° 78-17 du 06/01/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.